

BULLETIN MUNICIPAL 2020



Conflans-sur-Loing



# ID2RÉNOVATION®



**Vous avez des idées, nous avons le savoir-faire**

**FENÊTRE ● VOLET ● PORTE D'ENTRÉE ● PORTE DE GARAGE  
PORTAIL ● VERANDA ● ISOLATION ● RAVALEMENT  
TOITURE ● BARDAGE ● GOUTTIÈRE**

***Appel au : 02.38.87.45.81***

**www.id2renovation.fr - id2renovation@gmail.com - 6-8, route de Chaumont - 45120 Corquilleroy**

## SAS CLEMENT GERARD



**MACONNERIE GENERALE  
NEUF ET RENOVATION  
ISOLATION INT./EXT.  
GENIE CIVIL  
TRAVAUX PUBLICS  
COUR EN ENROBE - PAVAGE**



**6 rue de la Colonnerie BP 5 45490 CORBEILLES**

**Tel. : 02.38.92.24.57. Fax : 02.38.96.43.85. Mail : clement-sa@orange.fr**

---

# LE MOT DU MAIRE

Jérôme RICARDOU



## MES CHERS CONCITOYENS,

2020, une année pleine de tracas.

En mars, vous avez élu un nouveau conseil municipal dès le premier tour, ce dont nous vous remercions.

Sa mise en fonction n'a pu, eu égard aux règles gouvernementales s'effectuer qu'en juillet, et jusqu'à ce jour l'ancienne équipe a prolongé son mandat.

Le mandat précédent terminé, l'équipe municipale et moi-même, avons poursuivi, autant que faire se peut (confinement oblige), à la continuité des engagements de la commune.

D'un point de vue travaux, la couche de roulement, fort dégradée de la rue des Fourneaux a été reprise sur sa totalité.

Des places de recharges de véhicules électriques ont été créées avec une mise à disposition gracieuse. Le bourg s'est vu finaliser des trottoirs herbacés et une petite prolongation du réseau des eaux usées a été exécutée. Cette tâche de raccordement des eaux usées à l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (AME) est d'ailleurs en cours rue du Pressoir et devrait être opérationnelle vers mars 2021. Elle permettra de raccorder les 4 logements VALLOIRE construits sur la commune en 2020 qui l'attende pour leur inauguration.

Si la prise du confinement a permis au Club de l'Amitié d'organiser sa brocante annelle, toutes les autres manifestations ont été annulées.

A ce jour donc, les travaux effectués dans la salle polyvalente pour sa mise aux normes ERP, n'ont pas pu être inaugurés pas plus que la donation de la superbe sculpture de Cécile TAREL installée dans la cour de la Mairie sur un socle offert par Monsieur Jacques Rondeau.

Pour détendre cette atmosphère morose, un nouvel éclairage de Noël est arrivé et le classique repas des anciens que bon nombre d'entre vous aime partager a dû être remplacé par un colis gastronomique.

La subvention départementale « appel à projet d'intérêt communal » a permis l'acquisition d'un nouveau tracteur hydrostatique équipé d'un plateau de coupe plus performant permettant un entretien des voies communales plus régulier.

Madame Angélique GOULET a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le poste de Secrétaire de Mairie. Nous lui souhaitons la bienvenue.

La France vit actuellement pour cause de pandémie une période difficile. Je formule le vœu que soient confortées nos valeurs de tolérance, de solidarité et de fraternité et vous adresse au nom du Conseil Municipal et moi-même nos meilleurs vœux pour 2021.

---

---

## Les Commissions communales

---

**Le Maire est président de droit de toutes les commissions**

**Commission**  
**Finances – Budget**  
Catherine Mastykarz  
Fabienne Bailly  
Patrice Cochet

**Commission Travaux**  
**bâtiments & réseaux divers**  
Jacques Rondeau  
Jean-Michel Billault  
Françoise Pelliott  
Ann Quéron  
Didier Rigal

**Commission**  
**Appel d'offres**  
*Membres titulaires :*  
Patrice Cochet  
Jacques Rondeau  
Gérard Tarel  
*Membres suppléants :*  
Catherine Mastykarz  
Christel Oliveira  
Fabienne Bailly

**Commission**  
**Communication**  
Catherine Mastykarz  
Gérard Tarel  
Didier Rigal  
Christel Oliveira

**Commission**  
**Environnement &**  
**Fleurissement**  
Christel Oliveira  
Catherine Mastykarz  
Ann Quéron  
Fabienne Bailly

---

---

# Le Conseil Municipal

---

## Le Maire

---



Jérôme Ricardou

## Les Adjointes

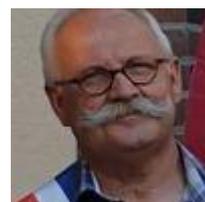
---



Catherine Mastykarz



Christel Oliveira



Jacques Rondeau

## Les Conseillers

---



Ann Quéron



Jean-Michel Billault



Didier Rigal



Françoise Pellet



Patrice Cochet



Fabienne Bailly



Gérard Tarel

Vous trouverez, en particulier, l'intégralité des **comptes-rendus** du Conseil Municipal sur les panneaux d'affichage ainsi que sur le site internet **officiel de la mairie** ([www.conflans-sur-loing.fr](http://www.conflans-sur-loing.fr)) dans la rubrique « comptes-rendus ».

---

## Renseignements utiles



MAIRIE DE CONFLANS-SUR-LOING  
334 rue de la mairie  
45700 CONFLANS-SUR-LOING

Tel : **02.38.94.73.05**

Fax : 02.38.94.65.98

E-Mail : [mairie-conflans@wanadoo.fr](mailto:mairie-conflans@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.conflans-sur-loing.fr](http://www.conflans-sur-loing.fr)

## Heures d'ouverture

MARDI de 9 h à 12 h

JEUDI de 16 h à 19 h

MERCREDI de 16 h à 19 h

VENDREDI de 9 h à 12 h

## Contacts & permanences

### Jérôme Ricardou, Maire

Téléphone personnel : **02.38.94.76.47**

Portable : **06.09.65.34.60**

Catherine MASTYKARZ ☎ 06 76.67.32.13

Christel OLIVEIRA ☎ 06 32 20 13 05

Jacques RONDEAU ☎ 06 87 69 73 97

**Permanences les mardis de 10 h à 12 h et les jeudis de 17 h à 19 h**

## Employés communaux



Angélique GOULET  
Secrétaire de mairie



Philippe DUVAL  
Agent technique

## Gendarmerie

Gendarmerie de CHATEAU RENARD

**Tél 02.38.95.66.10**

## Police Intercommunale

11 Ter avenue du Château 45120 CEPOY

**Tél 02.38.28.00.17**

## Service Médical

**En cas d'urgence médicale :**  
**le central vous mettra en rapport avec**  
**le médecin de garde ou le SAMU**



Cabinet Médical de garde (Hôpital d'Amilly)  
Médecins du district - **Tél : 02.38.95.91.11**  
En semaine : de 20 h à 24 h - Les samedis : de 14 h à 24 h  
Les dimanches et jours fériés : de 8h à 24 h

## SMIRTOM

Site internet : <http://smirtom.fr/index.php> pour toute information sur le traitement des déchets

## Scolaire – renseignements inscriptions

Maison de la Petite Enfance (0 à 4 ans) 304 Rue de la Libération 45200 Amilly **Tél.02 38 28 76 78**

Service Enfance-Éducation (3 à 11 ans) 145, rue de la Mairie 45200 Amilly **Tél. 02 38 28 76 66**

## Transports

Réseau bus : AMELYS [www.amelys.fr](http://www.amelys.fr)

## Conciliateur de justice

Les rendez-vous doivent être pris par courriel à : [jean.roggiani@orange.fr](mailto:jean.roggiani@orange.fr) en faisant mention du nom, prénom, adresse, courriel, téléphone du demandeur ainsi que l'objet du litige

## Eau potable

Le raccordement en eau potable se fait par la SAUR de CHATEAU RENARD **Tél 02.38.95.22.13**  
Dépannage d'urgence **Tél 02.45.77.00.00**

Courriel : [siaepdechatearenard@wanadoo.fr](mailto:siaepdechatearenard@wanadoo.fr)

Pour les habitants du secteur de LA CHARMAULT,  
le raccordement en eau potable se fait par le SMAEP de MONTCRESSON **Tél 02.38.90.03.09**

## Vie paroissiale

Contactez le père Paul BENEZIT, presbytère de MONTARGIS - Tél 06.62.27.44.16

Courriel : [valleedelouanne@orange.fr](mailto:valleedelouanne@orange.fr)

Le père François Xavier DE DAINVILLE - tél 06.45.86.99.76 - célèbre la messe traditionnelle chaque dimanche en l'église Saint Pierre ès Liens de Conflans-sur-Loing

## Location de la salle polyvalente

- Pour les habitants de la commune (week-end) :

du 1er mai au 30 septembre : 120 €      du 1er octobre au 30 avril : 135€

- Pour les particuliers et Associations Hors Commune :

du 1er mai au 30 septembre : 300 €      du 1er octobre au 30 avril : 350 €

Caution de location : 600€ - caution de nettoyage : 50€

## Location du broyeur de la commune

Pour les Conflanais uniquement : 13€ /heure

Prestation réalisée par notre agent technique au domicile des administrés  
Lui seul est habilité à utiliser le broyeur

Le paillage récolté est gardé par le mandant

**Merci de prendre contact avec la mairie pour bénéficier de ce service**



**MARIAGE**

G rard FOBE & Chantal PLISSON le 7 mars 2020



**DECES**

Claude DUBOIS  
Kirill PILIPENKO  
Jean-Pierre PEREIRA  
Christine RONDEAU  
Claude TESTE  
Serge TOUITOU



**BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

Monsieur BAZZIN HASSAN  
Monsieur & Madame DEBRAIX  
Monsieur & Madame JUDRIN



---

## Le très haut débit internet de suite chez vous via le réseau 4G / 4G+ ?

Nous avons pensé à tous ceux d'entre vous qui sont de nouveaux arrivants dans notre commune ou qui n'ont pas la possibilité de recevoir correctement internet chez eux avec un haut débit. Il faut savoir aussi que notre commune ne devrait pas être raccordée à la fibre à très haut débit avant 2022.

Pourtant, il existe une solution confortable et abordable pour les personnes qui vivent dans un village comme le nôtre et qui ne bénéficient pas actuellement d'une connexion à haut débit suffisante afin de télé-travailler, télécharger des fichiers volumineux, regarder la TV numérique, etc..., afin de bénéficier d'une connexion internet à haut débit.

Comme déjà mentionné dans le dernier bulletin municipal, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de garantir un accès au haut débit pour tous d'ici 2020 (>8Mbit/s) et de fournir à l'ensemble des territoires de la République un accès internet très haut débit d'ici 2022.

Afin de proposer de tels débits via des technologies sans fils (4G/4G+) aux foyers non couverts en haut débit par les réseaux filaires d'ici 2020, le *dispositif Cohésion Numérique des Territoires* a été créé et apporte un soutien financier non négligeable aux particuliers. Ce dispositif permet notamment de réduire les frais de fourniture et d'installation d'une Box4G sous réserve que l'opérateur choisi ait été labellisé. Les principaux fournisseurs de services internet peuvent nous proposer maintenant des offres de connexion internet à très **haut débit** via une **Box fixe 4G** raccordée à leur réseau de téléphonie mobile 4G/4G+. Cependant tous ne sont pas labellisés par le Gouvernement. Pour en savoir plus sur le dispositif de « Cohésion Numérique des Territoires », nous invitons à consulter le site dédié du Gouvernement : [www.aménagement-numerique.gouv.fr](http://www.aménagement-numerique.gouv.fr)

Avec une box 4G, sous réserve d'y **être éligible** ce qui est, en principe, le cas pour notre commune mais reste, néanmoins, à vérifier auprès de l'opérateur avant de souscrire un abonnement, il est possible de surfer au quotidien sur le web à très haut débit et y raccorder tous types d'appareils (téléphone, PC, tablette...).

Les offres actuelles des fournisseurs de service internet via une Box 4G sont assez variées en termes de : prix, niveaux de débit internet (montant et descendant), volume de données inclus dans le forfait ou connexion illimitée, etc...Il est recommandé avant de souscrire un contrat de box 4G, d'obtenir la garantie effective du fournisseur de service choisi qu'il peut réellement fournir un service internet de qualité en s'engageant notamment sur un débit de connexion internet minimum. Il faut savoir que la couverture géographique et donc la qualité de service offerte par les divers opérateurs de réseau 4G/4G+ est très inégale sur notre territoire communal. On a noté, en particulier, qu'au niveau du bourg, il convient d'être très vigilant lors du choix d'un fournisseur de service mobile. En effet, selon la localisation dans la commune, la qualité du service fourni varie considérablement d'un fournisseur à l'autre.

Gérard TAREL- Conseiller municipal

---

## Démarches administratives – Certificat d'immatriculation (2021)

Les démarches liées à l'obtention d'un certificat d'immatriculation (carte grise), pour cause de ventes ou de changement d'adresse, se réalisent aujourd'hui de deux façons différentes :

De manière numérique via **UNIQUEMENT** le site de l'ANTS :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

De manière physique chez un professionnel de l'automobile agréé par la préfecture :

[Garagistes dans le département du Loiret \(45\)](#)

NB : **Attention**, énormément de sites internet vous proposent de réaliser les formalités liées à votre carte grise contre une certaine somme d'argent. Avant toutes validations de paiement, vérifiez quel est le prix d'une carte grise. Pour vous accompagner, un guide vous est proposé, ce dernier vous explique pas à pas comment faire un certificat d'immatriculation."

## Informations Passeport - CNI

Depuis le 2 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité s'effectuent, comme pour les passeports, auprès des **communes équipées d'un dispositif de recueil (DR)**. Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français.

Pour donner suite à ces nouvelles dispositions, la mairie d'Amilly accueille les administrés de toutes les communes avoisinantes sur **rendez-vous au 02.38.28.76.00**

Autres mairies alentours équipées du dispositif de recueil : Bellegarde, Briare, Beaune-la-Rolande, Châlette-sur-Loing, Courtenay, Châtillon-Coligny et Montargis.



## Besoin d'aide pour accéder à Internet?

Si vous avez **plus de 65 ans** et que vous **rencontrez des difficultés** pour **accéder à internet et /ou y faire des démarches administratives indispensables** ou imposées administrativement, vous pouvez **contacter la mairie** afin **solliciter l'assistance d'un conseiller municipal** qui pourra bénévolement vous aider à résoudre vos difficultés ou vous conseiller en matière d'utilisation de l'internet.





## **PARTIE I: DISPOSITIONS RELATIVES AU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS RESIDUS VERTS**

**ARTICLE 1 – DECHETS VERTS DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS :** (cf schéma en annexe 1)

### **1/Définition :**

- sont appelés déchets verts ménagers les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, feuilles mortes, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillages issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs.
- sont appelés déchets verts des professionnels ceux issus de l'activité des entreprises en charge de la gestion des espaces verts.

### **2/Modalités de gestion :**

En application des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Loiret susvisé, le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des professionnels est interdit toute l'année et dans tout le département y compris en incinérateur de jardin. Cette disposition s'applique aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités territoriales.

Il est impératif de promouvoir la valorisation des végétaux (compostage, broyage, paillage, déchetterie...). Cette disposition ne s'applique pas pour l'emploi du feu dans les foyers spécialement aménagés à l'intérieur ou attenants à une habitation pour un usage de chauffage (cheminée, chaudière) ou culinaire (barbecue) et visant des produits secs.

### **3/Dérogations:**

Comme le prévoit le règlement sanitaire départemental (RSD), des dérogations peuvent être accordées par le préfet au maire ou président de l'EPCI sur proposition de l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire) et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), s'il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour éliminer les déchets verts des particuliers.

Les particuliers adressent leurs demandes à l'autorité municipale qui sollicitera la dérogation temporaire pour sa commune.

Cette possibilité est exclue pour les secteurs situés dans les zones sensibles telles que définies au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), et ceux situés dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Elle ne s'applique pas lors des épisodes de pollution atmosphérique (en cas de déclenchement de la procédure dite « d'alerte » par le préfet).

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-et-de-l-energie-r375.html>



### REGLEMENTATION HAIES ET PLANTATIONS

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2m.
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

#### Obligations d'entretien et élagage

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. Droit qui ne se perd jamais même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.
- L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure pour effectuer cette dernière durant une période propice.



### BRUITS DE VOISINAGE

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1990 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage stipule :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **TONDEUSES à GAZON à MOTEUR THERMIQUE, TRONCONNEUSES, PERCEUSES**, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00



### NOS AMIES LES BETES

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (Cf : Arrêté du 22 avril 2016)

Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les infractions sont passibles d'amende.

## Aide de la commune de CONFLANS SUR LOING

### **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

La subvention apportée par la Ville de Conflans sur Loing respectera les conditions suivantes :

#### Publics éligibles :

Les particuliers âgés d'au moins 18 ans domiciliés sur Conflans sur Loing.

#### Conditions d'éligibilité :

Le vélo doit être neuf et homologué au sens de la directive européenne N° 2002/24/CE du 18 mars 2002 correspondant à la norme française NF R30-020. Le dispositif de subvention court sur 5 années à compter de 2017. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et ce jusqu'à épuisement des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

#### Subvention octroyée :

La subvention accordée ne peut dépasser les 30 % du coût TTC d'acquisition du vélo à assistance électrique sous réserve que l'acquisition du deux-roues électrique neuf soit postérieure à la date de mise en place du présent dispositif (la date du Conseil Municipal approuvant le présent règlement d'attribution faisant foi).

Le plafond maximum de la subvention est de 300 euros par vélo à assistance électrique.

#### Modalités de versement de la subvention :

La demande de subvention est à adresser en mairie une fois le vélo acheté.

La subvention sera versée lorsque la facture acquittée sera transmise à la ville de Conflans sur Loing. Les services compétents de la Ville de Conflans sur Loing se gardent le droit de vérifier que l'acquéreur est bien en possession du vélo à assistance électrique subventionné. L'acquéreur n'est pas autorisé à revendre le vélo à assistance électrique, acheté avec la subvention de la Ville, avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'acquisition du vélo, sous peine de poursuites pénales pour abus de confiance.

Les dossiers de demande de subventions seront instruits par le secrétariat de la mairie.

#### Pièces à fournir lors du dépôt du dossier pour obtenir la subvention :

- ☞ la lettre de demande de subvention à compléter ;
- ☞ la fiche de renseignements à compléter ;
- ☞ une facture acquittée du vélo (la date d'acquisition doit être postérieure à la date du Conseil Municipal approuvant le présent règlement d'attribution soit le 07.12.2016 ;
- ☞ une copie d'une pièce d'identité ;
- ☞ une attestation de domicile de moins de 3 mois au nom de l'acquéreur ;
- ☞ un Relevé d'Identité Bancaire.

-----  
Le dossier complet est à adresser à : Mairie de Conflans sur Loing

334 rue de la Mairie 45700 Conflans sur Loing

Renseignements : Tél : 02.38.94.73.05

Rétrospective 2020



Octobre Rose



Bienvenue Angélique !



Illuminations Fin d'Année

## Deuxième mandat pour Jérôme Ricardou

Le conseil municipal de Conflans-sur-Loing s'est réuni à huis clos, le 27 mai dernier, en fin d'après-midi, pour procéder à l'installation de la nouvelle municipalité.

Maire sortant, Jérôme Ricardou (\*), 72 ans a été réélu pour un second mandat de premier magistrat du village de l'agglomération montargoise,



ÉQUIPE. Le maire Jérôme Ricardou (derrière, avec l'écharpe) et les dix membres du conseil municipal.

avec 11 voix sur 11 votants.

A l'unanimité, également, Catherine Mastyskarz, 65 ans, a été élue 1<sup>re</sup> adjointe, tout comme ses deux collègues, Christel Oliveira, 40 ans, élue 2<sup>e</sup> adjointe et Jacques Rondeau, 63 ans, élu 3<sup>e</sup> adjoint.

(\* ) Élu au conseil d'agglomération

## Arrondissement Régis Castro, nouveau sous-préfet



Régis Castro arrive du ministère de la Culture. (ARCHIVES)

► Comme nous vous l'annoncions dès le 17 juin, Régis Castro a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montargis. L'annonce est parue au journal officiel samedi 27 juin. Il prendra officiellement ses fonctions à Montargis le 20 juillet.

Régis Castro succède à Paul Laville, en poste depuis sept ans. Paul Laville laissera un excellent souvenir dans le Montargois.

Régis Castro, 54 ans, natif d'Aurillac (Cantal), a travaillé dans un arrondissement voisin puisqu'il a été sous-préfet de Sens (Yonne) durant près d'un an (2018-2019). Depuis plusieurs mois, il était au ministère de la Culture. Au cours de sa carrière, le nouveau sous-préfet de Montargis a été secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire et sous-préfet de l'arrondissement du Puy-en-Velay.

## CONFLANS-SUR-LOING

### La Croix du combattant pour Jean-François Pannier

Lors de la cérémonie du 11 Novembre, toute simple en raison du confinement, Jean-François Pannier, de Chevillon-sur-Huillard, a reçu la Croix du combattant des mains du maire Jérôme Ricardou.

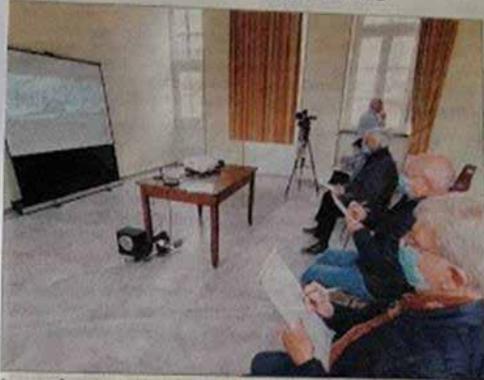
1<sup>re</sup> classe en Algérie de 1963 à 1964, Jean-François Pannier a servi au 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (22<sup>e</sup> BCA), stationné au 22<sup>e</sup> Rocher noir. Au cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie, le 22<sup>e</sup> bataillon met sur pied, comme 91 autres régiments, les 114 unités de la Force locale, qui pendant la période transi-



Décoré par le maire, Jérôme Ricardou.

toire devaient être au service de l'exécutif provisoire algérien, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, selon les accords d'Évian du 18 mars 1962.

## Les seniors ont révisé le Code de la route



Les seniors ont suivi consciencieusement les tests.

Le Code de la route évolue en permanence en tenant compte des modifications de la législation en vigueur.

Aussi, l'ORPADAM (Office des retraités et personnes âgées de l'agglomération montargoise) organisait, la semaine dernière, une journée « prévention routière » pour les seniors de Conflans.

### Toutes les situations rencontrées sur la route

Réunis à la salle de la mairie, les seniors ont suivi, consciencieusement, les tests du Code sur écran. Ils ont réagi aux séquences présentées en donnant la réponse qu'ils estimaient être la bonne sur le comportement des

automobilistes photographiés dans plusieurs situations rencontrées sur leur route.

La plupart des tests visaient à se familiariser avec les mises à jour du Code.

Car une première constatation s'impose : les conducteurs seniors ne provoquent pas plus d'accidents que les conducteurs des autres tranches d'âge. Néanmoins, en cas d'accident corporel, les personnes âgées ont plus de risque d'être tués.

C'est cette fragilité qui explique une mortalité élevée après 75 ans en cas d'accident de la route. En effet, les seniors (plus de 65 ans) représentent 21% des tués sur la route, la moitié étant des piétons.

## La route barrée à Conflans durant quatre jours



La RD293, la route reliant la RD93 (route de Châtillon) et la RD943 (rue du Gros-Moulin), qui traverse Conflans, va être barrée du 19 au 22 octobre de 9 à 18 heures. Il s'agit de procéder à la réfection de garde-corps d'ouvrage d'art et de sondages structurels. Il faut rappeler que des accidents de la circulation avaient endommagé les ponts.

## En deux mots

### Deux nouvelles bornes de recharge

La communauté d'agglomération continue la mise en place d'un parc de vingt bornes de recharge pour voitures électriques. Il y en a déjà deux, à Chevillon-sur-Huillard et à Villemandeur. Deux nouvelles viennent d'être installées et seront prochainement mises en service. Au bourg de Conflans-sur-Loing (notre photo) et à Cepoy, sur le parking de la Girafe.



## Serge Mousset

Passionné depuis de nombreuses années par toutes formes d'art, on peut dire de lui qu'il est pluridisciplinaire.

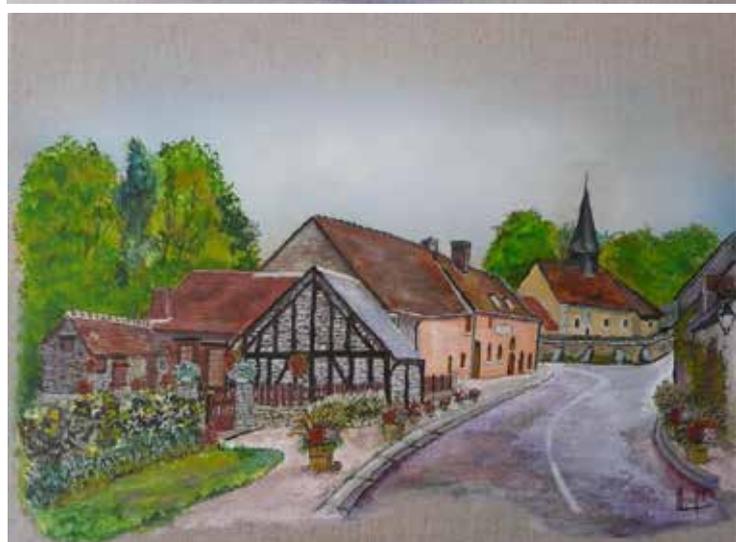
Il se consacre aussi bien à la peinture sur soie, la sculpture sur bois et pierre, au modelage, à l'aquarelle et à l'acrylique. Il réalise de nombreuses publicités et maquettes.

En utilisant les ocres, il crée des fresques en Puisaye avec les pigments locaux.

Il restitue son savoir en animant bénévolement des cours sur les techniques de peintures et de modelage. Il pratique un nouveau style en gravant des supports composés de plusieurs couches aux essences différentes avec gouges et ciseaux. Le plaquage des bois offre la possibilité, suivant la profondeur de la gravure d'obtenir diverses teintes pour mettre en valeur certains motifs.

**Il est disponible sur rendez-vous pour vous faire découvrir ses nombreuses œuvres dans le respect des règles sanitaires.**

**Vous pouvez également retrouver quelques tableaux sur son site Facebook**



## Sylvy RIGAL - Aquarelliste

Aquarelliste autodidacte professionnelle, Sylvy, née en 1958, expose depuis 2010 sur toute la France. Si la nature est sa plus grande inspiratrice, ses thèmes sont variés et infinis : architecture, gourmandise, imaginaire, voyage etc... Travaillant sur commande, elle sublimerait vos photos ou réaliserait vos envies en de magnifiques aquarelles qui illumineront votre intérieur. Elle travaille aussi l'encre et le pastel. Appréciée pour ses cours à l'Université du Temps Libre à Montargis, elle aime partager son savoir à l'atelier de la Ferme de la Rougerie à Conflans-sur-Loing tous les mardis soir, ou en cours privés. Ses œuvres sont cotées. Sa devise : " Une aquarelle, c'est un morceau de rêve que l'on accroche à un mur."

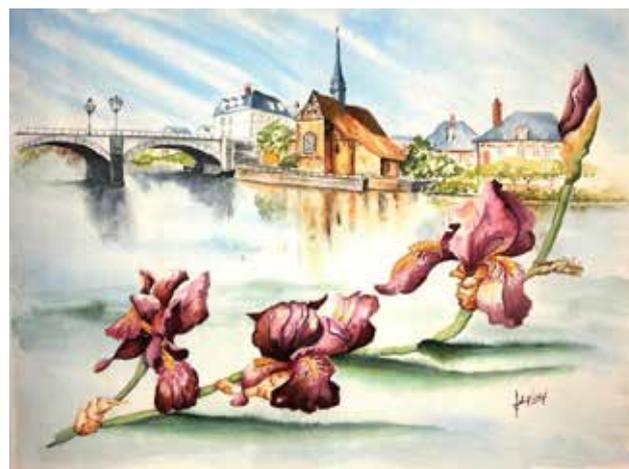
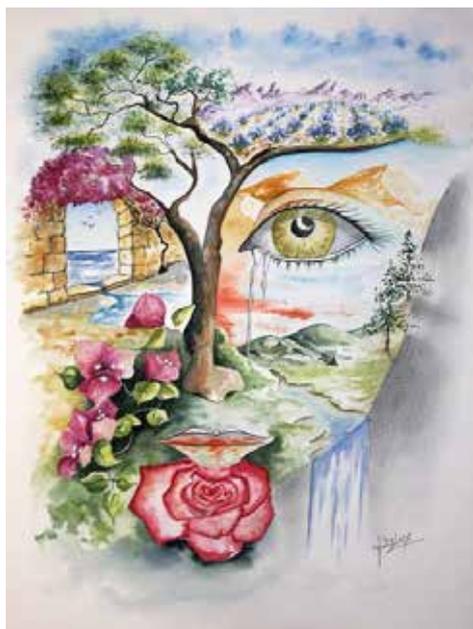
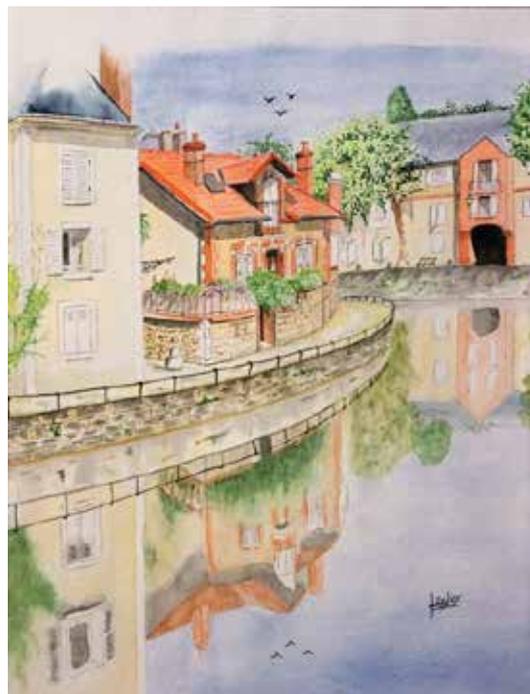
**132, rue de la Mairie - 45700 Conflans-sur-Loing**

**Tél : 06.12.95.18.40**

**<https://www.sylvy-aquarelles.com>**

**[sylvy@sylvy-aquarelles.com](mailto:sylvy@sylvy-aquarelles.com)**

 **Sylvy Aquarelles**



---

## Cécile TAREL (1946)

Une vie professionnelle artistique entièrement dédiée à la sculpture. Elle vit et travaille à Conflans depuis 9 ans. Elle a fait don d'une de ses œuvres à la Commune en octobre 2020. Sa sculpture est désormais installée dans la cour de la mairie devant la salle Maurice Saillant.

Son œuvre est consacrée principalement à la représentation sublimée et poétique de la « Femme » à travers des sculptures en bronze ou en terre cuite patinées ou polychromiques.

Les qualificatifs de douceur, intimité et rondeur conviennent à son expression artistique. Une recherche permanente de pureté et d'équilibre. La représentation d'animaux est aussi un autre élément majeur de son Art.

Depuis 1979, elle a exposé dans de nombreuses Galeries d'Art tant à Paris qu'en Province (La Baule, Lyon, Orleans, Tours, Toulouse, Vichy, Le Havre...) et de Grands Salons comme le Salon d'Automne, le Salon des Artistes Français et le Salon des Indépendants à Paris dont elle est sociétaire, et divers autres salons de province (Toulouse, Bourges, Le Mans, Orléans, Deauville...).



Elles a reçu durant sa carrière plusieurs prix et récompenses, en particulier :

- Médaille de Bronze au Salon des Artistes Français et au salon des indépendants de Paris.
  - Médaille de Bronze au Salon de Versailles.
  - Médaille de Bronze au Salon de Bourges.
  - Médaille d'Honneur au Salon du Mans.
  - Prix Spécial du Jury et Prix Spécial Michel Henri à Montargis
-



## SMAEP DE CHÂTEAU-RENARD

CHÂTEAU-RENARD, SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, GY-LES-NONAINS, MELLEROY ET CONFLANS-SUR-LOING

### Les membres titulaires du syndicat

Président : M. Jacky SUARD		
Vice-président : M. Bernard SAUVEGRAIN		
CHÂTEAU-RENARD :	MM.	Bernard SAUVEGRAIN et René NIVEAU
MELLEROY :	MM.	Jacky SUARD et Michel LECERF
SAINT FIRMIN-DES-BOIS :	MM.	Bernard RIGLET et Philippe LEBAILLY
GY-LES-NONAINS :	MM.	Laurent BRICARD et Philippe RICHER
SAINT GERMAIN-DES-PRÉS :	MM.	Christophe BETHOUL et Fabien THIBAUT
CONFLANS-SUR-LOING :	MM.	Patrice COCHET et Jacques RONDEAU

### Chiffres clés

(Source : rapport annuel du délégataire 2019)

3 365 abonnés
1 station de production
384 364 m <sup>3</sup> d'eau consommés
3 415 branchements
280 993 ml de réseau
64.69 % de rendement de réseau
52 fuites sur conduites réparées
19 fuites sur branchement réparées



### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Service client SAUR 02 45 77 00 00  
Dépannage SAUR 02 45 77 00 01

### DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

Fournir au secrétariat :

- une demande par écrit
- la copie des factures d'eau des 3 dernières années,
- la copie de la facture de réparation de la fuite ou une attestation sur l'honneur des réparations effectuées soi-même.

**Pour rappel :** les fuites de chasse d'eau et de chauffe-eau ne sont pas acceptées !

### COORDONNÉES

**Siège social :** 57 Place de l'Hôtel de Ville - 45220 CHÂTEAU-RENARD

**Secrétariat :** 1<sup>er</sup> étage - Mairie - 337 Grande Rue - 45220 GY-LES-NONAINS

☎ : 02 38 96 09 56

@ : [siaep45@orange](mailto:siaep45@orange.fr)

### HORAIRE D'OUVERTURE

- Mardi 8h00 à 12h00
- Vendredi 8h00 à 12h15



### Informations générales

Le service de l'eau potable est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat qui a été renouvelé le 1<sup>er</sup> Juillet 2013. Sa durée est de 12 ans il prendra fin le 30 Juin 2025.

Le Syndicat prend en charge les investissements : voiries, captages et ouvrages de traitement et de génie civil. La SAUR gère le service et les abonnés, elle met en service les branchements,

elle entretient les ouvrages réalisés par le Syndicat et procède au remplacement des équipements dans les limites fixées au contrat d'affermage.

En contrepartie de cette exploitation, la SAUR perçoit une rémunération sur les factures de l'eau.



### Patrimoine du syndicat

Le syndicat des eaux est propriétaire des bâtiments suivants :

La station de pompage de l'Érable, route de Gy-les-Nonains à Château-Renard ;

Le surpresseur de Melleroy ;

Les 3 châteaux d'eau : Les Challerands (400 m<sup>3</sup>), Les Liziards (750 m<sup>3</sup>), le Cordeau (300 m<sup>3</sup>).



### Travaux sur le réseau d'eau potable

En 2020, les travaux réalisés :

- Renouvellement de la conduite d'eau potable sur l'Avenue Principale à Saint-Germain-des-Prés - SAUR à Isle (87),
- Remplacement de canalisation « Le Petit Courtoiseau » à Château-Renard - SAUR à Isle (87),
- Renouvellement de branchement en plomb en PEHD au 321 rue du Général de Gaulle à Château-Renard - SAUR à Isle (87),
- Renouvellement de branchement en plomb en PEHD au 56 rue du Général de Gaulle à Château-Renard - SAUR à Isle (87),
- Renouvellement de branchement en plomb en PEHD au 2 Les Dodinets à

Saint-Firmin-des-Bois - SAUR à Isle (87),

- Renouvellement de branchement en plomb en PEHD au 86 rue Les Liziards à Château-Renard - SAUR à Isle (87).

En 2021, les projets prévus :

- Réalisation d'un schéma directeur du réseau - IRH à Olivet (45),
- Renouvellement de la conduite d'eau potable à Vaux au lotissement Le Buisson à Gy-les-Nonains - VAUVELLE (Varennes Changy),
- Renouvellement de canalisation La Grippe à Melleroy - SAUR à Isle (87).



Surtaxe syndicale et la taxe de branchement avec ouverture de compteur d'eau.

À compter du 01/01/2020, les tarifs ont changés :

**Le tarif de la surtaxe sur l'eau potable :**

- Part fixe annuelle 35.4233€ ;
- Part proportionnelle à la consommation :
  - de 0 à 500m<sup>3</sup> : 0,3124€,
  - au-delà de 500m<sup>3</sup> : 0,1796€.

En ce qui concerne la taxe de branchement, le tarif reste inchangé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

**Tarif forfaitaire de la taxe de branchement avec ouverture de compteur d'eau : 300,00 €.**

### Attention aux fuites !

Afin de permettre aux usagers de limiter d'éventuelles fuites, il est important d'observer son compteur d'eau, de bien fermer tous les robinets et de vérifier sa chasse d'eau car ceux-ci sont de gros consommateurs !

**Le dispositif REZO POUCE mis en place par la Plateforme Territoriale de Mobilité Montargois-en-Gâtinais, en partenariat avec votre commune, est le premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France. C'est un moyen de déplacement convivial, écologique et économique !**

Rezo Pouce permet de :

- **RÉDUIRE LES ÉMISSIONS** de gaz à effet de serre
- **CRÉER DU LIEN SOCIAL** par la rencontre de nouvelles personnes
- **COMPLÉTER LES MOYENS DE TRANSPORTS** : vous pouvez par exemple utiliser Rezo Pouce pour rejoindre facilement la commune la plus proche, faire de petites courses, aller chez des amis...

Dispositif spontané, flexible et immédiat, son fonctionnement est ultrasimple.

Pour rallier de courtes distances, en milieu rural ou périurbain, à des fréquences régulières ou ponctuelles, avec des covoitureurs différents, le tout sans rendez-vous !

Chaque personne (conducteur et passager) s'inscrit gratuitement en mairie ou sur le site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr). Elle s'engage en signant une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Elle reçoit en échange une carte de membre et un macaron à apposer sur le véhicule si c'est un conducteur. Elle peut ensuite utiliser le Rezo :

➤ **Si je ne suis pas connecté(e), je fais du stop en version « vintage » :**

Passager, je me rends à un arrêt sur le Pouce avec ma fiche destination et mon plus beau sourire (je serai pris la plupart du temps en moins de 5 minutes).

Conducteur, je mets le macaron sur ma voiture et m'arrête, sans obligation, prendre un passager qui va dans la même direction que moi.

**A noter :** Le conducteur Rezo Pouce est reconnaissable grâce à l'autocollant sur le pare-brise. Les fiches destination sont disponibles sur demande dans les lieux d'inscription, mais il est également possible de les créer sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr).



➤ **Avec l'application, disponible sur Android et iOS :**



Conducteur, avant le départ, je lance mon application et visualise les autostoppeurs dans les environs.

Passager, je saisis ma destination et attends qu'un conducteur propose de me prendre au cours de son trajet. J'accepte la proposition et pour gérer mon attente, je visualise la progression du véhicule sur la carte. Le point de rendez-vous ? L'arrêt sur le Pouce (qui permet à l'autostoppeur d'attendre protégé de la circulation et au conducteur de s'arrêter sans gêner la circulation !

**Alors, n'hésitez plus, inscrivez-vous, rendez-vous à un arrêt sur le pouce et FAITES DE L'AUTOSTOP ! Parlez-en autour de vous. Plus nombreux seront les inscrits, plus efficace sera le réseau !**

A bientôt à un arrêt sur le Pouce !

**POINT D'ARRET CONFLANS SUR LOING  
ROUTE DE CHATILLON (ABRIBUS)**



À DOMICILE 45



Besoin d'aide ?

Vous êtes allocataire de la caisse d'Allocations familiales et vous rencontrez des difficultés ponctuelles qui ont une incidence sur l'équilibre et l'autonomie de votre famille (maladie de courte ou de longue durée, naissance, séparation, grossesse...) ?

Un professionnel, peut vous accompagner !

Il déterminera en fonction de vos besoins l'aide la mieux adaptée aux difficultés rencontrées.

Il pourra s'agir d'un soutien matériel afin d'assurer les tâches indispensables au foyer ou d'un soutien de la famille dans l'accomplissement de ses fonctions parentales et sociales.

La durée maximale de l'intervention est de six mois. Le nombre d'heures varie selon les situations.

La caisse d'Allocations familiales soutient financièrement l'association A domicile 45. A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un tarif modulé en fonction de votre quotient familial.

Exemples :

Quotient familial de 304 euros -> participation familiale à 0,77 euros/heure d'intervention,

Quotient familial de 1128 euros -> participation familiale à 9,23 euros/heure d'intervention.

L'association A Domicile 45 intervient sur l'ensemble du département, n'hésitez pas à la contacter :

Tél : 02 38 24 07 08 @: [adomicile45@adomicile45.org](mailto:adomicile45@adomicile45.org)



## ***Créateur d'emplois depuis 30 ans !***

Depuis 30 ans l'association SEG est ancrée sur les territoires ruraux de l'est du département du Loiret et rend possible le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloigné. Ce travail d'accompagnement socio-professionnel permet à SEG de répondre aux demandes de nombreux clients tout en renforçant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

SEG met à disposition ses salariés auprès des **collectivités et des associations** pour l'entretien des locaux, des espaces verts, pour de la manutention, des remplacements en restauration scolaire, en garderie ou du personnel de service.

SEG positionne ses équipes auprès **des entreprises** dans le cadre de remplacements, surcroît d'activité, période d'essai avant recrutement, ou pour répondre à des clauses d'insertion sur des postes de manœuvre en BTP, manutentionnaire, agent d'entretien, aide-maçon, peintre.

SEG intervient chez **les particuliers** pour toutes prestations d'entretien de la maison et du jardin, avec possibilité de réduction fiscale. Pour d'autres besoins que ce soit lors d'une réception, d'un déménagement, de petits travaux de bricolage, de rangement, etc., contactez SEG qui saura répondre à votre demande.

### Les points forts de SEG :

**SOUPLESSE** (pas de contrainte de durée),  
**REACTIVITE** (réponse adaptée sous 24 h),  
**SIMPLICITE** (aucune démarche administrative).

Depuis décembre 2016 SEG a obtenu la certification qualité **CEDRE ISO 9001**.

La satisfaction des clients et des salariés est notre priorité.

**Contact :**  
**SEG 23 Faubourg de Montargis**  
**45230 Châtillon-Coligny**  
**02.38.96.09.95**  
**Mail : [asso-seg@wanadoo.fr](mailto:asso-seg@wanadoo.fr)**  
**site : [www.seg45.fr](http://www.seg45.fr)**





SECTION DE MONTARGIS

Permanence :

Tous les samedis

De 14h00 à 16h00

73 Rue de la Sirène

45200 MONTARGIS

Courrier : Mr LEMOINE

10 Rue Auguste Vié

45200 MONTARGIS

Tél : 06 13 71 40 31

E-mail : [vie.libre.montargis@sfr.fr](mailto:vie.libre.montargis@sfr.fr)

- *Mouvement des Buveurs guéris, d'Abstinentes*
- *Volontaires et de Sympathisants qui agissent pour la Prévention de cette Maladie.*
- *Reconnu d'utilité publique, d'éducation populaire et organisme de formation.*

Parce que la plupart des buveurs cherchent dans l'alcool : l'oubli.

Parce qu'assurés des vertus du breuvage magique ; ils versent dans la dépendance et le fatalisme.

Addictions Alcool Vie Libre est une association d'anciens buveurs devenus abstinents volontaires qui sont à votre disposition pour vous conseiller, vous aider et vous accompagner dans cette démarche.

La commune de Conflans sur Loing rappelle que l'association Addictions Alcool Vie Libre Montargis, organise chaque samedi des groupes de paroles au 73 Rue de la Sirène à Montargis, où chacun peut exprimer son parcours, ses doutes, ses attentes ; en toute confidentialité.

Jean-Michel Billault

Responsable Vie Libre Montargis

06 13 71 40 31



**Permanence 24h/24 – 7j/7 - Tél : 02.38.95.21.26**

### **AMILLY**

Tél. 02.38.07.00.07 - 1659 avenue du Dr Schweitzer - 45200 Amilly  
N° Hab : 14-45-029

### **LORRIS**

Tél. 02.38.89.10.10 - 62 boulevard de la Résistance - 45260 Lorris  
N° Hab : 15-45-008

### **CHATEAU-RENARD**

Tél. 02.38.95.21.26 - 128 route de Châtillon - 45220 Château-Renard  
N° Hab : 14-45-028

### **BELLEGARDE**

Tél. 02.38.90.49.00 - 26 avenue du Mal Leclerc - 45270 Bellegarde  
N° Hab : 14-45-030

## MONOXYDE DE CARBONE

### COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produisent la majorité des intoxications. En 2019, on déplore l'intoxication de 173 personnes dans la région Centre-Val de Loire (avec 122 hospitalisations), dont 82 personnes dans le Loiret. Les intoxications dans l'habitat représentent 75 % des situations, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émission de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles.

#### IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- ▶ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



#### EN SAVOIR PLUS :

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr) - SANTÉ PUBLIQUE FRANCE  
[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr) - AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE



## Publirédactionnels associatifs – SPA Refuge de Chilleurs-aux-Bois



La SPA - Refuge "Le Moulin d'en Haut"  
Le Moulin d'en Haut - Rue de la Gare  
45170 CHILLEURS-AUX-BOIS

Ouvert du lundi au dimanche de 13h30 à 17h00.

Fermeture le jeudi et certains jours fériés.

Contact: 02.38.32.98.11

Mail : [chilleursauxbois@la-spa.fr](mailto:chilleursauxbois@la-spa.fr)



@laspachilleurs



Aidez nos loulous à retrouver leur famille ❤️



**DÉMÉNAGEMENTS**  
**LANDOUR**  
GARDE - MEUBLES

E-mail : demenagementlandour@wanadoo.fr

ZA de la Forêt  
7, rue des Entrepreneurs  
45210 FONTENAY SUR LOING  
Montargis  
Tél. : 02 38 93 32 71 - Fax : 02 38 85 86 45  
Site : www.landour.fr




**LTM GROUPE**  
**LECLERC**  
**DÉSIRÉ**

-  Plomberie - Sanitaire
-  Chauffage - Pompe à chaleur
-  Électricité - Domotique
-  Climatisation - Ventilation

## Toute une gamme de solutions pour remplacer votre chauffage au fioul



**Bois**  
**PELLETS**  
**Géothermie**  
**Pompe à chaleur**  
**Solaire**  
**Pellet**

**PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - COLLECTIVITÉS**  
**INDUSTRIES - SYNDICATS DE CO-PROPRIÉTÉ**

87 route de châillon - 45700 CONFLANS SUR LOING - Tél : 02.38.98.38.04 - www.leclerc-desire.fr



# L'INFO DE TOM

Informations pratiques, recyclage des déchets, gestes à adopter, ...

## NOUVEAU

Retrouvez votre calendrier de collecte et votre point verre le plus proche sur : [www.smirtom.fr](http://www.smirtom.fr) - **CARTE interactive**



- 1 Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet, puis cliquez sur la carte interactive.
- 2 Cliquez sur votre commune, puis sélectionnez votre rue à l'aide du menu déroulant.
- 3 Cliquez sur le logo et votre calendrier s'affiche directement sur votre écran.
- 4 Il ne vous reste qu'à le télécharger ou à l'imprimer

## LE VERRE

Pour être recyclés, les emballages en verre doivent être déposés dans les colonnes prévues à cet effet !

## À RECYCLER

### EMBALLAGES EN VERRE



### POTS ET BOCAUX EN VERRE



### BOUTELLES EN VERRE

## TOUS LES EMBALLAGES, PAPIERS, JOURNAUX ET MAGAZINES SE TRIENT



LES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES



LES EMBALLAGES EN MÉTAL



LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONS FINS

### Pensez-y !

- Il suffit de bien vider vos emballages, inutile de les laver
- Pour gagner de la place dans votre bac au sac jaune, aplatissez vos emballages
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux



LES BOUTELLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE

## HORAIRES SMIRTOM

### Les déchèteries

Amilly - Corquilleroy - Dordives

du lundi au samedi  
de 8h00 à 11h45  
puis de 13h30 à 16h45



Hauteur limitée à 2m10 pour Amilly et Dordives

### Les bureaux administratifs

le lundi de 14h00 à 17h00  
et du mardi au vendredi  
de 9h00 à 12h00  
puis de 14h00 à 17h00

Contact : [accueil@smirtom.fr](mailto:accueil@smirtom.fr)

# n°18 Calendrier de collecte 2021



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L		31 S			31 D		31 V

<b>Ordures Ménagères</b>	<b>Collecte Sélective</b>
Jeudi soir (à sortir avant 18h30)	Vendredi soir en semaine impaire (à sortir avant 18h30)

**Jours fériés : Attention !**  
Décalage des collectes d'une journée  
à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi !

⚠ La collecte habituelle du soir est décalée à 12h00

# SMIRTOM

**Un doute ? Une question ?**  
Contactez nous au 02 38 87 37 38  
ou sur [info-tri@smirtom.fr](mailto:info-tri@smirtom.fr) - [www.smirtom.fr](http://www.smirtom.fr)



Eclairage, Mise en lumière du patrimoine,  
Location groupe électrogène,  
Entretien et dépannage transformateur privé

**45200 AMILLY**

**Tél : 02 38 28 32 00**

**Mail : montargis@som-elec.fr**

**TAXI**

**Christophe GELIN**

**7J/7**



**24H/24**

- Transports toutes distances •
- Aéroports - Gares •

Conventionné CPAM et toutes Caisses de Santé

 **06 29 86 77 43**

